

CAMPAGNE ARIANE 2018

Dates de campagne

Début de la campagne de saisie : Mardi 4 septembre 2018.

Les dates de clôture sont différenciées en fonction du type de formulaires :

Fin pour les formulaires de demandes (RH et Finances) : date dépendant de votre DR de rattachement. Les demandes évaluées par les DR doivent être disponibles pour arbitrage par les service du siège à partir du 24 octobre 2018.

Fin pour les formulaires déclaratifs (Coopérations, Financements extérieurs, Doctorants & Posts-Doctorants) : 14 novembre 2018 (inclus)

Rappel : Concernant la **BIR**, la date de clôture est définie au **24 octobre 2018**.

Spécificités pour les unités de la vague D:

Les dates de campagne Ariane 2018 sont identiques avec les modalités suivantes :

- Création d'unité au 1^{er} janvier 2019 : vos comptes d'accès à ARIANE vous seront transmis par mail.
- Renouvellement sans changement de numéro d'unité au 1^{er} janvier 2019: vos comptes existants dans Ariane vous permettent de réaliser les demandes et déclaratifs.
- Renouvellement avec renumérotation d'unité au 1^{er} janvier 2019: il vous faut utiliser les comptes et identifications de l'ancienne unité. Vous pourrez demander ensuite par email à <u>ariane@inserm.fr</u> le transfert de vos demandes :
 - o Transfert total des formulaires de l'unité actuelle vers la nouvelle ;
 - Transfert d'une partie seulement des demandes ou déclaratifs : cas de renouvellement avec changement de périmètre (ex. : <u>transfert d'une partie</u> <u>des équipes vers une autre unité</u>). Dans ce cas il sera nécessaire de préciser dans votre demande les numéros des formulaires à transférer.



Informations pour l'accès à ARIANE en 2018

L'adresse web d'Ariane reste : <u>http://ariane.inserm.fr</u>

1 Usage du compte existant et mise à jour de votre adresse email

Les comptes utilisés lors des campagnes précédentes sont toujours actifs. Si vous les avez conservés, réutilisez le compte tel quel pour vous connecter à Ariane 2018. Si vous avez changé d'adresse email entre-temps, vous pouvez la mettre à jour :

• Connectez-vous avec les informations utilisées en 2017 (adresse email de l'époque + mot de passe obtenus à l'époque)



- Accédez à votre profil :
- Mettez à jour le champ email puis valider par [OK]

Nota : ce nouvel email devient par la suite votre nouvel identifiant de connexion. Le mot de passe reste le même.

2 Envoi d'un nouveau mot de passe

Si vous n'êtes plus en possession de votre mot de passe utilisé précédemment, vous pouvez demander en ligne l'envoi d'un nouveau mot de passe.

- Accédez à l'écran de connexion Ariane (écran de saisie de l'email /mot de passe)
- Accédez à la page d'envoi de mot de passe : « Vous avez oublié votre mot de passe ? <u>Cliquez ici</u>. »
- Saisissez l'adresse email utilisée lors de la précédente campagne Ariane
- Cliquez sur [recevoir mon mot de passe par email].
- Le mot de passe sera envoyé à l'adresse email indiquée. Vous devriez le recevoir sous 30 minutes maximum.

Une fois ce mot de passe reçu, vous pourrez vous connecter à Ariane en utilisant comme login l'adresse email que vous avez indiquée. <u>Si cet email a évolué, vous pouvez le mettre à jour tel qu'indiqué dans le paragraphe précédent</u>.



2.1 Si votre email n'est pas reconnu lors de l'envoi du nouveau mot de passe

Lors de la tentative de renouvellement du mot de passe, vous obtenez le message suivant:

Conse il	identifiant invalide
Email	monemailactuel@inserm.fr
	Recevoir mon mot de passe

- Vérifiez que vous avez bien indiqué l'email connu par Ariane l'année dernière
- Si c'est bien le cas, merci de bien vouloir signaler vos difficultés de connexion à l'adresse ariane@inserm.fr en indiquant :
 - Votre Nom et votre prénom
 - Le numéro et type de votre structure de rattachement (Ex. : U123)
 - Un numéro de téléphone pour vous joindre
 - L'email que vous avez indiqué à Ariane et qui n'est pas reconnu
- → L'équipe du support Ariane prendra contact avec vous.

2.2 Votre nouveau mot de passe n'a pas été reçu après 30 minutes

- Vous avez réalisé la procédure d'obtention d'un nouveau mot de passe
- Votre email a été reconnu et Ariane vous a indiqué : « Votre mot de passe vous a été envoyé par email. »
- Pourtant au bout de 30 minutes, vous n'avez reçu aucun email indiquant votre nouveau mot de passe.

→ II est probable que votre ancienne boite email ne soit pas ou plus redirigée vers votre nouvelle adresse email, ou qu'un outil d'anti-spam bloque le courriel d'Ariane.

Dans ce cas, merci de bien vouloir adresser un email à ariane@inserm.fr en indiquant :



- Votre Nom et votre prénom
- Le numéro et type de votre structure de rattachement (Ex. : U123)
- Un numéro de téléphone pour vous joindre
- L'email que vous avez indiqué à Ariane lors de la procédure d'obtention d'un nouveau mot de passe.

→ L'équipe du support Ariane réalisera la mise à jour de votre email et vous transmettra votre nouveau mot de passe à votre nouvelle adresse email.

3 Aide en ligne et support

Vous retrouverez l'ensemble des manuels en ligne depuis le lien « Aide » disponible depuis l'accueil d'ARIANE.

Concernant des problèmes de connexion ou dans l'usage des fonctions d'Ariane, merci de prendre contact avec le support Ariane, ouvert du Lundi au Vendredi de 9 à 13h et de 14h à 18h :

- Email de la téléassistance Ariane : <u>ariane@inserm.fr</u>
- Téléphone : 01 55 74 31 95

Pour toutes questions relatives aux contenus des formulaires Ariane et aux informations demandées, merci de :

- Prendre connaissance des notices des formulaires accessibles depuis la page « AIDE » d'Ariane
- Contacter vos correspondants habituels en DR ou le service gestionnaire du formulaire dont les coordonnées sont indiquées dans la page « CONTACT », accessible depuis Ariane.